

**20 ans de la Mission Opérationnelle Transfrontalière**  
**Intervention d'Anne SANDER en ouverture de la conférence**  
**Comité des régions**  
**14h30**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président, Cher Michel,

Mesdames Messieurs les Ambassadeurs de France,

Monsieur Camille GIRA, Secrétaire d'État du Luxembourg en charge du Développement durable et des infrastructures, Monsieur le Ministre,

Mesdames Messieurs les parlementaires, chers collègues,

Monsieur le Maire de Strasbourg, Cher Roland RIES

Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, Cher Robert,

Mesdames Messieurs les élus,

Monsieur Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du Comité des Régions,

Monsieur le Directeur de la MOT, Cher Jean,

Monsieur le Secrétaire Général de la MOT, Cher Olivier (DENERT),

Mesdames Messieurs,

« A vingt ans, la volonté est reine » nous dit Benjamin Franklin.

Et quelle volonté a été déployée par la MOT tout au long de ces vingt années ! Ces deux jours d'anniversaire et ces vingt intervenants en guise de bougies ne sont pas de trop pour célébrer ces années passées et préparer les suivantes.

C'est une vraie joie d'être présente aujourd'hui, aux côtés de Michel Delebarre, pour ces deux journées si particulières pour la MOT.

Ces deux journées permettront de faire le point sur ce qui a été fait durant ces fructueuses vingt années mais aussi de se projeter après 2020. Deux journées qui seront, à n'en pas douter, riche en réflexions.

Je vous remercie tous pour votre présence nombreuse aujourd'hui, qui souligne l'importance que revêt à vos yeux les enjeux transfrontaliers et je sais, qu'ensemble, émergeront des propositions et des idées nouvelles pour nos zones frontalières.

Représentant 40% du territoire de l'UE, 30% de sa population, 30% de son PIB et près de 2 millions de travailleurs, le transfrontalier est un enjeu majeur qui doit être pris à bras le corps.

Son importance est d'ailleurs bien soulignée au sein du Traité de fonctionnement de l'Union européenne, en son article 174, qui appelle à une « attention particulière » envers les zones frontalières. Mais force est de constater que malgré les efforts déployés pour la coopération transfrontalière, notamment via le programme de financement Interreg qui a permis une réelle transformation de ces régions, ces efforts doivent se poursuivre et s'amplifier. En effet, les données factuelles rassemblées par la Commission dans sa communication de septembre dernier montrent que les régions frontalières s'en sortent économiquement moins bien que les autres régions d'un même État membre, et que de nombreux blocages existent encore. Imaginez une seconde : Si 20% de ces blocages étaient levés, le PIB des régions frontalières augmenterait de 2%. C'est dire si l'enjeu est de taille.

C'est en cela que la Mission Opérationnelle Transfrontalière a un rôle clé à jouer, pour mettre en lumière ces difficultés et, forte de ses vingt années d'expertise, proposer avec discernement des solutions adaptées.

Cela me permet de saluer le travail remarquable qui est réalisé par les équipes de la MOT et de son directeur Jean Peyrony. La MOT n'est pas une structure abstraite, un comité Théodule, mais bien une organisation incarnée par une équipe compétente et engagée. Les réussites d'aujourd'hui et les succès de demain, nous vous le devons aussi. Bravo à vous.

C'est cet engagement de la MOT et de son équipe qui ont provoqué un appel d'air vertueux et ont conduit à l'émergence du Groupe de travail parlementaire sur la coopération transfrontalière que j'ai lancé. C'est aussi elle qui anime le travail des groupes du Comité des régions et du Conseil. L'ensemble de ces groupes valorisent et font avancer le transfrontalier à chaque niveau.

Aujourd'hui, pour les vingt ans d'existence de cette efficace structure, il est temps de regarder dans le rétroviseur. Car si on veut savoir où l'on va, il est bon de savoir d'où l'on vient.

Mais nous ne resterons pas figés dans le passé et nous concentrerons ensuite sur les perspectives à venir pour la coopération transfrontalière.

Crée en 1997, la MOT est une force d'accompagnement des régions frontalières qui sont des laboratoires à de la politique européenne.

Elles sont, en effet, les lieux où l'intégration européenne doit être le plus prégnante. Étudier, se former, travailler, par-delà les frontières européennes, sont des activités qui devraient être possibles au quotidien. Du succès de cette politique dépendra le succès du projet et de l'idéal européen.

Car malgré toute l'étendue du travail déjà effectué, force est d'avouer que les « fondations » de la « maison Europe » restent fragile face aux tentatives de repli identitaire liée à divers phénomènes conjoncturels. En cela, les frontières peuvent redevenir douloureuses et nous devons à tout prix poursuivre notre travail pour pacifier, apaiser, et soigner les territoires frontaliers si nous voulons poursuivre le développement du projet européen.

C'est le sens du groupe de travail que je préside au Parlement européen de travailler sur les frontières et de faire en sorte que l'on tienne compte des problèmes des régions frontalières dans l'ensemble de nos règlementations.

Je voudrais aussi saluer la Commission qui s'est également saisie de ce sujet et a lancé, pour les 25 ans d'Interreg l'année dernière, une grande étude afin d'identifier les obstacles à la coopération. Une consultation a été menée, qui montre que, si la frontière est perçue comme une opportunité par 2/3 des sondés, 3 obstacles majeures ont été mis en avant : les contraintes administratives et légales, la barrière de la langue et enfin les difficultés d'accès, notamment, en matière de transport et d'infrastructures.

De cette consultation est ressortie une série de propositions qui me semblent aller dans le bon sens.

En effet, la Commission propose la mise en place d'un dialogue régulier entre les régions transfrontalières, comme cela est fait par l'Union du Benelux ou, au niveau régional, par la conférence du Rhin supérieur. Elle veut également s'appuyer sur le numérique pour faciliter les démarches administratives transfrontalières, soutenir l'emploi transfrontalier via le dispositif EURES, ou encore inciter les États à promouvoir le multilinguisme dans les administrations des zones frontalières, comme c'est le cas dans le Land de Sarre et le dispositif « stratégie France ». Enfin, la Commission souhaite s'appuyer et de développer les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) qui permettent aux entités de deux États membres - ou plus - de coopérer au sein d'une structure commune dotée d'une personnalité juridique. L'avantage principal étant de permettre aux autorités régionales et locales de coopérer sans nécessiter la ratification d'un accord au niveau des États-Membres.

Il ne s'agit là que d'une petite partie des projets de la commission en matière de coopération transfrontalières, mais par la relative facilité de leur mise en place, elles symbolisent pour moi les bonnes pratiques à adopter dès aujourd'hui pour la prospérité de ces zones demain.

D'autres enjeux doivent être pris en considération, je pense notamment à la question du budget auquel nous devons veiller à ce qu'il y ait des fonds suffisants et se battre pour un financement supplémentaire, mais également à l'impérieuse nécessité de s'engager pour mettre fin aux barrières administratives et permettre le droit à la dérogation pour les zones frontalières. Je sais que les groupes de travail animés par la MOT au Comité des régions et au Conseil travaillent sur la création d'un nouvel outil européen pour faciliter la coopération qui permettrait de choisir, sur un territoire précis et une durée limitée, la législation applicable pour un projet transfrontalier.

Comme vous le pouvez le voir, le chantier reste immense et nul doute que nous nous reverrons dans vingt ans, avec peut-être une MOT européenne, et certainement des cheveux un peu plus blancs qu'aujourd'hui.

Bon anniversaire à la MOT, bonnes journées de conférences à tous, et surtout, bonne soirée festive ce soir.

Merci à tous.